



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL 20 DEC. 2007
en date du
enregistré le 20 DEC. 2007
sous le numéro 07.257



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

*Le préfet
Philippe*

ARRETE

portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église paroissiale Saint-Léobon,
à CHALAIS (Indre),

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 18 septembre 2007 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église paroissiale Saint-Léobon de CHALAIS (Indre) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la présence de décors peints sur tous les murs de cet édifice de la fin de l'époque romane d'une part, afin de permettre une gestion appropriée des décors à découvrir d'autre part ;

CONSIDERANT la nécessité de ne pas laisser certaines parties de l'immeuble sans protection juridique, quelle que soit la suite donnée à la mesure proposée de classement ;

.../...

ARRETE

Article 1er.- Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église paroissiale Saint-Léobon, située à CHALAIS (Indre), au lieu-dit « Le Bourg », sur la parcelle numéro 178, d'une contenance de 13 ares et 85 centiares, figurant au cadastre section B, et appartenant à la commune de CHALAIS (Indre) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

La commune de CHALAIS est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro 213 600 364 000 11.

Article 2.-Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3.-Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ORLEANS, le 20 DEC. 2007

Le préfet de la région Centre,
préfet du Loiret

Jean-Michel BERARD